

MASTER 2 DROIT ET PROCÉDURES FISCALES DE L'ENTREPRISE

Formation en Apprentissage

Mention Droit Public

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique :

Philippe LUPPI MCF

Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation de la formation

Ce master 2 « **Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise** » de haut niveau s'adresse à ceux qui veulent s'orienter dans les secteurs des procédures fiscales et du droit fiscal. Ce M2 présente l'originalité d'être spécialisé en procédures fiscales et en fiscalité patrimoniale et de l'entreprise à l'UNS et dans la région PACA. Il offre une formation fiscale de haut niveau complète (couvrant tous les domaines de la fiscalité nationale et internationale) et pluridisciplinaire (intégrant les données fiscales à toutes les autres branches de droit utiles à la stratégie fiscale de l'entreprise et à la gestion des contentieux). Les enseignants sont des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats et experts-comptables).

Insertion professionnelle

A l'issue de la formation, le juriste travaillant dans le secteur sait : rédiger des actes juridiques ; assurer le suivi des dossiers et veiller à leur exécution ; intervenir dans les contentieux et les suivre ; il a un rôle de conseil en matière de projets stratégiques pour les entreprises et pour les particuliers. Il doit pouvoir maîtriser et mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques interdisciplinaires touchant au droit fiscal de l'entreprise et à la gestion patrimoniale ; être capable d'assister et de conseiller les créateurs d'entreprise et les décideurs en matière fiscale ainsi que de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux. Débouchés professionnels : Avocat fiscaliste, Expert-comptable, Directeur juridique et fiscal, Gestionnaire de patrimoine, Conseiller fiscal, Consultant en stratégie fiscale, Concours d'inspecteur des finances publiques.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DPFE » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit, Sciences économiques et de gestion (de préférence avec parcours « Fiscalité » du Master 1 « Droit public »), **MSTCF**, **A.E.S.**, **I.U.P.** (de préférence avec parcours "Juriste d'entreprise") ou d'un diplôme d'**École Supérieure de Commerce** (notamment EDHEC) ou du **DSCG** en vue de l'Expertise Comptable.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Public parcours Droit et procédures fiscales de l'entreprise (DPFE) de Nice <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 Droit et procédures fiscales de l'entreprise (M1 DPFE) de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Accès aux étudiants en situation de handicap. Pour toutes informations courriel : handicap@univ-cotedazur.fr handicap@formasup-med.com

Ce Master est proposé selon un calendrier en alternance : **1 semaine en cours à l'Université / 1 semaine en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation S3	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef	Description de la formation S4	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 1 – Mobiliser son savoir pour acquérir des compétences fondamentales				UE 1 – Mobiliser son savoir pour acquérir des compétences spécifiques en matière de - contrôle et contentieux fiscal			
Les principes fondamentaux de gestion fiscale	20	P. LUPPI MCF Victor DODEMAND, Avocat	2	Procédures de contrôle fiscal	25	P. LUPPI, MCF	2
Audit Fiscal de l'entreprise	6	P. MARCHAND Expert comptable/Audit		Contentieux de l'imposition	10	M.O. DIEMER, MCF	2
Les principes fondamentaux de procédure administrative contentieuse et non contentieuse appliqués à la fiscalité	15	Marie-Odile DIEMER	2	Contentieux du recouvrement	10	P. J. CIAUDO, Avocat	2
UE 2 – Utiliser les instruments fiscaux à des fins d'ingénierie juridique et fiscale				Contentieux Fiscal répressif	10	P. LUPPI, MCF	2
Outils de gestion Fiscale	20	Ph. GAILLOT BARTOLI, Avocat	4	Cybercriminalité, intelligence artificielle et procédures fiscales	9	M. A. GRANGER, MCF	2
Abus de droit fiscal : aspects théoriques / aspects pratiques	20	P. LUPPI, MCF	4	UE 2 – Savoir se servir de la fiscalité des structures d'entreprise			
Contrôle des Prix de Transfert	6	J. LOMBARDO, Expert comptable/Audit		Fiscalité du développement structurel	15	R. FOISSAC, Avocat	1
UE 3 – Utiliser les instruments financiers à des fins de stratégie juridique et fiscale				Fiscalité de la restructuration	20	Ph.GAILLOT-BARTOLI, Avocat; C. CRESPIN, Avocat	2
Droit des Instruments Financiers	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	1	Fiscalité du fonctionnement courant de l'entreprise	16	A PALVADEAU Avocat ; P. PARANT, Avocat	1
Analyse Financière	10	S. AYED, IAE	1				
Fiscalité des produits Dérivés	5	S. ABID, Avocat					
Comptabilité d'engagement et de caisse	15	J. ATTIA	2	UE 3 – Savoir utiliser la fiscalité des dirigeants			
UE 4 – Développer la compréhension de la fiscalité de la création d'entreprise et ses aspects internationaux				Fiscalité mode de rémunération	10	F. GRECH, Avocat	1
Financement initial de l'entreprise	3	B. NORMAND, Directeur d'assurances		Stratégie Patrimoniale	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	1
Immobilier d'entreprise	15	F. GRECH, Avocat	2	Aspects internationaux la stratégie de l'entrepreneur	3	Ch. GUENIER, Avocat	
Stratégie fiscale de l'implantation nationale et internationale de l'entreprise	9	Ch. GUENIER, Avocat		UE 4 – Savoir utiliser la fiscalité de la transmission d'entreprise			
				Audit Préalable à la cession	15	A. BARALE, Expert-comptable	1

Taxe de 3% sur la valeur vénale des immeubles	3	D. CHRETIEN, Avocat		Aspects fiscaux de garantie de passif	8	Y ZAITER Avocat	
Optimisation internationale de l'immobilier	6	R. ISAIA, Avocat					
UE 5 – Conduire un projet professionnel pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires		6 ECTS	4	UE 5 – Conduire un projet professionnel pouvant mobiliser des compétences transversales			
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire	3	M.O. DIEMER, MCF		Conférences et séminaires	30		
Conférences	27	Conférences		Formation aux principes de l'éthique	3		
Préparation au CV et à l'entretien	5	E MOULIN, Unicepro	1	Rapport d'alternance, de stage ou mémoire (avec soutenance)			4
Deal Simulation Game	10	C. CRESPIN, Avocat	1	Clinique juridique (bonus)	3	J. ALQUIER, Avocat	
Anglais fiscal et comptable	20	S DUBOIS BOUCHERAUD	1	Schémas fiscaux (valeur vénale, SCI...), Commission des impôts, jeux de rôle	3	P. SOLI, Magistrat, Vice-Président au TA de Nice	
TOEIC	9	D. SULLIVAN	1				
TOTAL SEMESTRE 1	237	30		TOTAL SEMESTRE 2	195	30	

Total heures de formation 448h avec les examens.

Contrôle des connaissances

Le M2 « Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise » est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation avec la note moyenne minimale de 10/20. La présence aux cours est obligatoire.

En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et insurmontables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant. Tout retard ou absence à une épreuve liée aux moyens de transport utilisés par le candidat ne peut être considéré comme relevant de telles circonstances. Des conditions d'examen spécifiques seront organisées pour les étudiants en situation de handicap.

La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement et entre les deux semestres. Il y a une session d'examen par an. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séances de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite de 1 absence injustifiée tolérée, au-delà les absences injustifiées seront sanctionnées d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Au semestre 1 **Donnent lieu à :**

A un oral : les principes fondamentaux de gestion fiscale (UE1) ; Deal Simulation Game (UE 5) : L'oral est individuel pour la première matière et par groupe de travail pour la seconde matière

A une épreuve écrite de 3h: Les principes fondamentaux de procédure administrative contentieuse et non contentieuse appliqués à la fiscalité (UE1)

A une épreuve écrite commune de 3h : les outils de gestion fiscale (UE2) et l'abus de droit fiscal (UE2)

A une épreuve écrite ou à un test de 2h: Droit des instruments financiers (UE 3), Analyse financière (UE3), Comptabilité d'engagement et de caisse (UE 3), Anglais fiscal et comptable (UE5), TOEIC (UE 5)

A un Contrôle Continu : Immobilier d'entreprise (UE4) et préparation au CV et à l'entretien (UE5)

Les épreuves écrites et orales du semestre 1 sont prévues l'avant dernière semaine de décembre.

Au semestre 2 **Donnent lieu :**

A un oral sous la forme d'une épreuve unique les 4 matières : Contentieux imposition, recouvrement, fiscal répressif, Cybercriminalité, intelligence artificielle et procédures fiscales (UE1)

A une épreuve écrite de 3h : les procédures de contrôle fiscal (UE1)

A une épreuve écrite de 2h : Fiscalité, mode de rémunération des dirigeants (UE3) et Stratégie Patrimoniale (UE3)

A un Contrôle Continu : Fiscalité du développement structurel (UE2) et fiscalité de la restructuration (UE2), fiscalité du développement courant de l'entreprise (UE2), Audit préalable à la cession (UE4)
 Les épreuves écrites et orales du semestre 2 sont prévues fin mars.

Le rapport de stage alternant fait l'objet :

- d'une notation sur 20 points du rapport ou du mémoire proprement dit
- d'une notation sur 20 points de la soutenance

L'Alternance

L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport d'alternance sur la base d'une sélection de dossiers les plus pertinents anonymisés sous le contrôle du référent entreprise, ou dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé de deux ou trois membres au moins, issus de la formation et le tuteur de l'entreprise fin septembre ou par anticipation, en accord avec le tuteur et l'étudiant concerné, fin juin pendant la période de soutenance des rapports de stage prévue pour les non-alternants ou des mémoires.

L'alternance peut être effectuée dans la Région ou hors Région. La possibilité de faire un ERASMUS Alternant dans un autre Etat membre de l'Union européenne frontalier n'est pas encore entré en vigueur.

MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION en APPRENTISSAGE

10004€ l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé. Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine Roberi au 07 88 91 84 95

TAUX DE REUSSITE 2022.23 : 95.24%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 86% (67% en entreprise individuelle ; 17% réussite aux concours de la fonction publique (DGFiP). 83% des étudiants ont un contrat à temps plein.

Réussite au CRFPA : entre 5 et 9 étudiants titulaires du M2 DPFE (1 à 3 en sortie immédiate).

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Un bonus peut être attribué pour la participation à la clinique juridique.

Réseau ALUMNI

